



Que les marchés grimpent ou reculent, les actions à dividende peuvent offrir une solution alléchante. En période de hausse, elles gonflent le rendement total d'un portefeuille en procurant un flux stable de revenus trimestriels à traitement fiscal avantageux, tandis qu'en période de baisse, les mêmes revenus peuvent contrebalancer une partie des pertes en capital et réduire ainsi la volatilité du portefeuille. Nous croyons que les actions à dividende constituent un choix sensé pour de nombreux investisseurs, surtout quand l'évolution des marchés est incertaine.

Les dividendes : Une source de revenus et de stabilité pour votre portefeuille

Tara Quinn, MBA, – Associée, Groupe conseil en portefeuilles

A long terme, les actions ont démontré qu'elles rapportent, mais, à court terme, il est bon d'avoir en portefeuille des placements qui produisent un revenu régulier, même quand les marchés ne montent pas. Les obligations servent souvent à cette fin parce qu'elles procurent des revenus fiables, mais n'oublions pas que les actions à dividende offrent des avantages indéniables.

D'abord, elles permettent de profiter de la croissance des marchés tout en comportant moins de risques que les autres types d'actions. Les actions ne donnant pas droit à un dividende voient leur cours soutenu par la croissance des bénéfices et la confiance des investisseurs, alors que le cours des actions à dividende est habituellement fonction du dividende trimestriel auxquels elles donnent droit.

Quand le cours d'une action à dividende baisse, son rendement en dividende monte, ce qui suscite généralement l'intérêt des investisseurs à la recherche d'un revenu. C'est ainsi que certaines actions à dividende ont pu surpasser les autres au cours de la dernière année.

Autre avantage de taille : les actions à dividende offrent un rendement potentiel après impôt très avantageux. Alors que le

revenu d'intérêts s'apparente au revenu d'emploi (chaque dollar de revenu est imposé au taux marginal d'imposition), le revenu de dividendes est admissible au crédit d'impôt pour dividendes s'il provient d'une société canadienne.

Ainsi, le même montant avant impôt produira un revenu après impôt très différent selon qu'il est constitué d'intérêts ou de dividendes. Au taux marginal d'imposition le plus élevé en Ontario en 2009*, un investisseur qui gagne un revenu d'intérêts de 10 000 \$ n'en conservera que 5 359 \$, alors qu'un investisseur qui gagne la même somme en dividendes conservera 8 583 \$. La différence est énorme, surtout pour les investisseurs qui comptent sur leurs placements pour leur revenu de retraite.

Comment choisir les actions à dividende? Privilégier des sociétés présentant des antécédents intéressants en matière de dividendes ainsi que de solides paramètres fondamentaux, notamment une croissance attestée du dividende, un solide bénéfice et des conditions favorables au secteur. À titre d'exemple, les sociétés d'un secteur fortement réglementé, comme celui des services aux collectivités, ont souvent des flux de trésorerie prévisibles et fiables.

... suite à la page suivante

LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actions privilégiées constituent une catégorie particulière d'actions à dividende. Même si elles sont considérées comme des actions, elles ont une valeur nominale et un taux de dividende qui peut être fixe, ce qui les rapproche des obligations. Elles sont dites « privilégiées » parce que leur dividende doit être versé avant qu'un dividende puisse l'être sur les actions ordinaires.

Les actions privilégiées présentent plusieurs avantages :

- **Revenu stable** – Les actions privilégiées procurent un revenu en dividendes stable et comportent certaines garanties que n'offrent pas les autres actions à dividende.
- **Solidité financière** – Les actions privilégiées sont habituellement émises par des sociétés ayant de solides flux de trésorerie et dont la solvabilité est évaluée par des agences de notation indépendantes.
- **Possibilité de gains en capital** – Vu l'aversion au risque qui caractérise actuellement les marchés, certaines actions privilégiées de grande qualité se sont vendues à bas prix, d'où la possibilité de gains en capital quand le marché reviendra à la normale.
- **Rendements avantageux sur le plan fiscal** – Les dividendes versés par des sociétés canadiennes sont imposés à un taux nettement plus bas que le revenu d'intérêts.

Cependant, il n'existe pas de solution de placement unique en matière d'actions privilégiées. Ces actions sont émises par des sociétés différentes qui exercent leurs activités dans des secteurs variés et elles peuvent

présenter des caractéristiques complexes. Par exemple, elles peuvent être assorties d'un taux fixe ou variable, comporter une date d'échéance ou non, ou encore être convertibles ou non en espèces ou en actions ordinaires à une date future préétablie.

Discutez de vos besoins et de vos objectifs avec un expert qui analysera votre situation et vous conseillera judicieusement. Les actions privilégiées sont les championnes de la résilience en période de volatilité boursière et elles peuvent offrir un revenu prévisible et avantageux sur le plan fiscal trimestre après trimestre : ça vaut la peine d'en parler.

QUELS SONT LES RISQUES?

Ce type de placement présente des risques que votre conseiller de ScotiaMcLeod peut vous aider à gérer :

- **Risque de taux d'intérêt** – Comme les obligations, les actions privilégiées ont tendance à se déprécier quand les taux d'intérêt montent.
- **Risque de crédit** – Les cotes de solvabilité des émetteurs d'actions privilégiées peuvent changer avec le temps.
- **Risque de remboursement anticipé par l'émetteur** – Certaines actions privilégiées peuvent être rachetées par l'émetteur et remboursées en espèces ou en actions ordinaires.
- **Risque de liquidité** – Les actions privilégiées intéressent généralement un moins grand nombre d'acheteurs et de vendeurs que les actions ordinaires.

* Ce taux est de 46,41 % en date de mai 2009.

Réflexion :

« La richesse n'est pas à celui qui l'a, mais à celui qui en profite. »

Benjamin Franklin



La présente publication a été préparée par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. (SCI), membre du FCPE. Ce document n'est donné qu'à titre d'information générale et ne doit pas être assimilé à des conseils personnels en matière de placement, de fiscalité ou de retraite. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux et nous vous recommandons de consulter vos conseillers fiscaux avant de prendre quelque mesure que ce soit en fonction des renseignements qui figurent dans cette publication. La présente publication et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient sont protégées par le droit d'auteur. Le présent document ne peut être reproduit en totalité ou en partie, ni mentionné de quelque façon que ce soit, et l'information, les opinions et les conclusions qu'il contient ne peuvent être mentionnées, dans chaque cas, sans le consentement exprès préalable de SCI. Le Groupe Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse et ses filiales au Canada.

^{MC} Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Le Groupe Gestion privée Scotia réunit un ensemble de services destinés à la clientèle privée parmi ceux offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse, La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Gestion de placements Scotia Cassels Limitée, Scotia Cassels U.S. Investment Counsel Inc. et ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc., toutes membres du Groupe Banque Scotia. Scotia Capitaux Inc. est membre du FCPE.

Tous les produits d'assurance sont vendus par l'entremise de ScotiaMcLeod Services Financiers inc., la filiale spécialisée dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du Groupe Banque Scotia. Lorsqu'ils discutent de produits d'assurance-vie, les conseillers de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'assureurs-vie (conseillers en sécurité financière au Québec) représentant ScotiaMcLeod Services Financiers inc.

^{MC} Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE.